

Paris, le 16 septembre 2024



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr



Monsieur Pascal GOUHOURY
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
44 rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU

**Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de BOISSY-AUX-CAILLES
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. : 2024_ST_213_ES_LB

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BOISSY-AUX-CAILLES. Le dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 10 septembre dernier.

Ce projet de modification simplifiée a pour objectif de corriger une erreur matérielle à savoir inscrire les exceptions à l'interdiction de construire dans la bande de 75 mètres de la RD152 et notamment pour les bâtiments d'exploitation.

Cette correction est nécessaire afin de permettre un futur projet de construction agricole.

Après étude du dossier, notre Compagnie émet un avis favorable quant à cette procédure.

Vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  yousign

